



Conditions générales CIAMTC - ShenQi srl

1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales définissent, sans préjudice de l'application de conditions particulières, les droits et obligations respectifs de ShenQi srl dont le siège est situé à 3 Rue Laid Burniat 1348 Louvain-la-Neuve, inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise BE0699 670 403 ci-après dénommé " l'entreprise " et le client souhaitant participer aux formations proposées par l'entreprise, ci-après dénommé « le participant ».

En cochant la case « conditions générales » en bas du formulaire d'inscription, le participant reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales, les avoir comprises et les avoir acceptées sans réserve.

Les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé expressément restent d'application. Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit exprès peuvent modifier l'application des présentes conditions générales. Il est convenu que les dispositions particulières acceptées expressément priment sur les générales, en cas de discordance.

2. Définitions

CONTRAT : Le contrat qui lie le participant à l'entreprise est composé des informations et choix contenus dans le formulaire d'inscription et des présentes conditions générales. Le contrat existe entre le participant et l'entreprise dès que le formulaire d'inscription a été complété et envoyé par le participant à l'entreprise.

FORMATION : Tout type d'enseignement de courte ou de longue durée, organisé par l'entreprise en journée ou en soirée, en ce compris les séminaires, colloques et autres événements.

PARTICIPANT : Toute personne physique ou morale qui a complété et envoyé un formulaire d'inscription pour une ou plusieurs formation(s). Tout participant est considéré comme ayant accepté le contenu et l'application des présentes conditions générales.

CONSOMMATEUR : Tout participant personne physique qui agit à des fins excluant tout caractère professionnel.



3. Acceptation de l'inscription

L'entreprise est seule juge de l'acceptation ou du refus d'une inscription. La décision sera basée sur l'examen des profils et des motivations des participants, ainsi que de la cohérence du groupe ainsi formé.

Le refus d'une inscription n'est susceptible d'aucun recours et met fin au contrat. Le refus d'une inscription ne met en aucune façon en doute les capacités des personnes refusées. Un refus d'inscription est valable pour une session et une formation et ne constitue pas un refus définitif.

4. Inscription et engagement

Le contrat existe entre le participant et l'entreprise dès que le formulaire d'inscription a été complété et envoyé par le participant à l'entreprise.

Une fois le contrat formé entre les parties, le participant sera tenu de s'acquitter de l'intégralité du prix de la ou des formations choisies.

Les informations énoncées par le participant, lors de l'inscription à l'une des formations, engage celui-ci. En cas d'erreur ou de changement de ses coordonnées, le participant doit en avertir immédiatement l'entreprise qui ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité dans laquelle elle pourrait être de fournir la formation convenue, à moins d'en avoir été avertie minimum 24h à l'avance.

Les modifications que le participant souhaiterait apporter au contrat ne seront valables qu'à la condition que l'entreprises les aient acceptées et confirmées par écrit.

Sauf application du droit de rétractation du consommateur, l'abandon de la participation aux formations ne constituera en aucun cas un argument pour demander la résiliation du contrat, un quelconque indemnité ou un remboursement.

5. Modification et report des formations

L'entreprise se réserve le droit reporter une séance de formation ou une activité si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Il en va de même en cas d'impossibilité pour les formateurs et professeur de dispenser les séances de formation en raison d'un cas de force majeure (maladie ou autre). De nouvelles



dates seront alors proposées aux participants dans les 12 mois qui suivent l'année en cours.

L'entreprise se réserve également le droit de modifier, à tout moment, le lieu initialement prévu pour les séances de formation en présentiel.

Le report d'une séance de formation ou d'une activité ou un changement de lieu ne constituera en aucun cas un argument pour demander la résiliation du contrat, un quelconque indemnité ou un remboursement.

En cas de crise sanitaire ou d'autres cas de force majeure rendant impossible la tenue des séances de formation en présentiel, l'entreprise s'engage à trouver des alternatives afin de pouvoir dispenser les séances de formation initialement prévues.

Parmi ces alternatives, l'entreprise pourra notamment proposer d'organiser les séances de formation via des moyens de communication à distance ou reporter ces séances de formation initialement prévues à des dates ultérieures dans les 12 mois qui suivent l'année en cours.

Le participant s'engage à accepter les alternatives proposées par l'entreprise et ne pourra, en aucun cas réclamer la résiliation du contrat ou une quelconque indemnité ou un remboursement lorsqu'intervient une situation de crise sanitaire ou d'autres cas de force majeure rendant impossible la tenue des séances de formation en présentiel.

En cas de crise sanitaire ou d'autres cas de force majeure empêchant un participant non-résident en Belgique de se rendre à une séance de formation en présentiel donnée en Belgique, il lui revient de s'arranger avec les autres participants et de consulter la plateforme e-learning de l'entreprise pour rattraper son retard. Dans cette situation, l'entreprise ne s'engage pas à donner des séances de rattrapage et le participant ne pourra, en aucun cas, réclamer la résiliation du contrat ou une quelconque indemnité ou un remboursement.





6. Obligations des parties

Le participant est tenu d'assister à toutes les séances de formation. En cas de retard ou d'absence, il lui revient de s'arranger avec les autres participants et de consulter la plateforme e-learning de l'entreprise pour rattraper son retard.

Lors des séances de formation, y compris pendant les pauses, le participant s'engage à ne pas pratiquer son activité professionnelle, à ne pas se livrer à de la promotion sur son activité professionnelle et à ne réaliser aucun contrat avec les autres participants.

L'entreprise s'engage à donner la formation dans sa totalité et à assurer au participant une qualité de service constante et à donner au participant l'assistance la plus adaptée à ses besoins.

Un changement dans les modalités des formations (exemple : passer d'une séance de formation en présentiel à une séance de formation donnée via des moyens de communication à distance ou un report des dates initialement prévues) dû à une crise sanitaire ou d'autres cas de force majeure ne pourra en aucun cas être considéré comme une baisse de qualité du service proposé par l'entreprise et le participant ne pourra pas se prévaloir de ce changement pour réclamer la résiliation du contrat, une quelconque indemnité ou un remboursement.

L'entreprise s'engage également à fournir au participant le support de cours nécessaire au suivi de la formation.

L'entreprise ne concède au participant aucune licence ni aucun droit autre que celui d'assister aux séances de formation données en présentiel et via des moyens de communication à distance, de pouvoir accéder à la plateforme d'e-learning et d'utiliser à titre personnel et privé les supports fournis. En conséquence, le participant s'engage en particulier à :

- ne pas diffuser ou divulguer tout ou partie du contenu des formations et supports, par quelque moyen que ce soit
- ne pas fixer ou reproduire sur tout support quel qu'il soit, par quelque procédé que ce soit, tout ou partie du contenu des formations et supports fournis
- n'utiliser les supports fournis qu'à des fins personnelles pour leur seul usage privé, à l'exclusion de tout autre, et en aucun cas les diffuser ou divulguer à des tiers ne suivant pas la formation.



Toute utilisation même partielle du contenu des supports, ou d'un quelconque de ses éléments, contraire aux présentes dispositions, engagera la responsabilité du participant et sera susceptible de l'exposer à des sanctions pénales. En outre, l'entreprise sera habilitée, de plein droit et sans préavis, à suspendre l'accès aux formations et supports, à conserver à son profit le prix d'inscription à la formation, sans préjudice de tous dommages-intérêts supplémentaires et à réclamer une indemnité qui sera au moins équivalente au prix de l'inscription à une année de formation.

7. Prix

Les missions de formation attribuées à l'entreprise font l'objet d'une rétribution forfaitaire. Les prix sont fixes pour l'année académique en cours (2020-2021, c'est-à-dire de septembre 2020 à juin 2021) et disponibles sur la page suivante : <https://www.ciamtc.com/formation-certifiante-acupuncture-medecine-chinoise/>.

Au début de chaque nouvelle année, l'entreprise se réserve le droit d'indexer ou de modifier les prix de ses formations. En outre, l'entreprise se réserve le droit de répercuter sur ses prix toute modification du taux de T.V.A. y étant applicable qui interviendrait avant ou à la date de la mission de formation.

8. Paiement

Le participant déclare expressément accepter que lui parviennent des factures ou documents en tenant lieu sous une forme électronique.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Pour les formations de longues durées (formation certifiante), le participant devra payer un acompte de 1052 euros au jour de l'inscription. Cet acompte est non remboursable, sauf en cas de refus d'inscription par l'entreprise. Le solde devra être payé avant le début de la formation.
- Pour les conférences, le participant devra payer l'intégralité du prix au jour de l'inscription. Ce prix est non remboursable, sauf en cas de refus d'inscription par l'entreprise.
- Pour les stages ou autres formations brèves, le participant devra payer l'intégralité du prix au jour de l'inscription. Ce prix est non remboursable, sauf en cas de refus d'inscription par l'entreprise.



Toutes les factures sont payables au plus tard dans les quinze (15) jours francs de leur envoi par virement bancaire au numéro de compte suivant : IBAN BE10 3631 7636 1804
BIC BBRU BE BB ouvert au nom de ShenQi srl - CIAMTC

Les paiements effectués après ce délai portent de plein droit et sans mise en demeure un intérêt conventionnel de 10% ainsi qu'une indemnité forfaitaire et irréductible de 12% du montant facturé, avec un minimum de 150,- € à titre de dommages et intérêts. Toute contestation relative à une facture devra nous parvenir par écrit, dans les dix (10) jours francs de son envoi.

Le défaut de paiement d'une facture à échéance rend immédiatement exigible toutes les sommes dues, quelles que soient les facilités de paiement accordées préalablement, et fonde le prestataire à suspendre l'exécution de ses propres prestations (« exceptio non adimpleti contractus ») jusqu'à plein et entier paiement des sommes dues par le participant, sans avertissement ou mise en demeure préalable. A ce titre, l'entreprise se réserve la droit de refuser l'accès aux séances de formation aux participants en défaut de paiement.

9. Délais

A l'exception des séances de formation données en présentiel dont les horaires sont déjà fixés et disponibles via le lien suivant : <https://www.ciamtc.com/formation-certifiante-acupuncture-medecine-chinoise/#toggle-id-3>, les délais fixés pour nos prestations ne sont donnés, sauf stipulation contraire, qu'à titre indicatif.

Toutefois, les circonstances suivantes nous libèrent de nos délais, y compris ceux qui sont impératifs :

- 1 - Si le nombre minimum de participant n'est pas atteint
- 2 - En cas d'impossibilité pour les formateurs et professeur de dispenser les séances de formation en raison d'un cas de force majeure
- 3 - En cas de crise sanitaire ou d'autres cas de force majeure rendant impossible la tenue des formations en présentiel
- 4 - Si nos conditions de paiement ne sont pas respectées, notamment en matière de paiement échelonné.



10. Protection des données à caractère personnel et droit à l'image

Le participant est informé que les données personnelles collectées et traitées sont strictement confidentielles. Ces données sont recueillies et collectées aux fins suivantes : assurer l'exécution des services proposés et convenus, assurer la comptabilité de l'entreprise, effectuer des activités de marketing et de communication promotionnelle, permettre une meilleure identification des besoins et du profil des participants afin d'assurer une bonne gestion dans le choix de la clientèle de l'entreprise. Le participant est informé que s'il ne fournit pas les données exactes, cela peut dans certains cas entraver le bon déroulement du processus d'exécution du contrat. Si les données ont été fournies de manière incorrectes ou inexactes, l'entreprise ne pourra, en aucun cas, en être tenue responsable.

Le participant est informé que ses données personnelles sont collectées et traitées, conformément aux finalités citées plus haut, via le formulaire d'inscription et en ce qui concerne les photographies, vidéographies et interview, lors des séances de formation.

Les données à caractère personnel communiquées par le participant sont gérées par la srl SHENQI - Centre International d'Acupuncture et de Médecine Traditionnelle Chinoise, 3 Rue laid burniat 1348 Louvain-la-Neuve BE0699 670 403. Toute question ou demande concernant le traitement de vos données personnelles peut être adressée à l'adresse email suivante : info@ciamtc.com

Les données collectées sont : le nom, le prénom, sexe, e-mail, l'adresse privée, formation, profession, adresse de facturation, numéro de TVA, date de naissance, photographie personnelle d'identification et coordonnées de paiement. Le participant accepte également que des photographies, vidéographies et interviews éventuelles de lui soient réalisées pendant les séances de formation.

Les photographies, vidéographies et interviews prises lors des formations et des événements de l'entreprise seront l'entière propriété de cette dernière. L'entreprise pourra faire usage du portrait des participants pris lors de la formation ou des événements pour illustrer ses publications, site internet et autres supports. L'entreprise garantit que l'usage qui sera fait de ces documents restera dans le cadre d'une illustration en relation avec la profession, la situation ou la raison pour laquelle les photographies, vidéographies et interviews ont été réalisées.



Ces données seront conservées pendant une durée de 4 années. Une fois arrivées au terme du délai, les données comptables sont archivées et les autres données sont effacées.

En acceptant les présentes conditions générales et en particulier, la présente clause, le participant déclare avoir pris connaissance et marqué son accord de façon libre, spécifique, éclairé et univoque au traitement des données à caractère personnel le concernant.

Le consentement est donné par l'acte positif par lequel le participant a coché la case proposant les Conditions générales dans le formulaire d'inscription. Ce consentement est une condition indispensable pour effectuer certaines opérations sur le site ou pour permettre au participant d'entrer en relation contractuelle avec l'entreprise. Tout contrat liant l'entreprise et un participant portant sur les services et biens proposés par l'entreprise est subordonné à l'acceptation de la présente clause.

Le participant a le droit de retirer son consentement à tout moment. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement préalablement donné.

Conformément au règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données ainsi que conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le participant dispose d'un droit d'accès aux données, d'un droit de rectification ou d'effacement de celles-ci. Le participant dispose également du droit de demander une limitation quant au traitement de ses données personnelles, de s'opposer au traitement de ses données ainsi que du droit à la portabilité de ses données.

Il peut également s'opposer à tout moment à ce que ces données soient utilisées à des fins étrangères à celles de la bonne gestion de son dossier, le cas échéant.

Pour toutes questions relatives à vos droits concernant vos données personnelles, n'hésitez pas à contacter le responsable du traitement de vos données.

ShenQi srl s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées et raisonnables permettant d'assurer la protection des données du participant. Il s'engage à cet égard à une obligation de moyen.



Le participant, s'il estime avoir été lésé dans le cadre de la protection de ses données à caractère personnel, peut contacter l'autorité de contrôle :

Autorité de protection des données Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles

+32 (0)2 274 48 00 +32 (0)2 274 48 35 contact@apd-gba.be

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>

11. Droit de rétractation

Conformément à la loi, le consommateur a le droit de notifier au vendeur qu'il renonce à sa commande de service effectuée à distance, sans pénalité et sans indication de motif, dans les 14 jours calendrier à dater du jour de la conclusion du contrat. Ce droit de renonciation n'appartient pas à l'acheteur professionnel. Ce droit n'est notamment pas invocable pour les contrats de service après que le service a été pleinement exécuté si l'exécution a commencé avec l'accord préalable exprès du consommateur, lequel a également reconnu qu'il perdra son droit de rétractation une fois que le contrat aura été pleinement exécuté par l'entreprise.

12. Sous-traitance

L'entreprise se réserve le droit et, par conséquent, est autorisée à faire appel à un formateur externe ou tout autre sous-traitant qu'il aura choisi pour réaliser tout ou partie des missions de formation. L'entreprise ne saura être en aucun cas tenue de notifier au participant tout recours éventuel à un formateur externe ou tout autre sous-traitant, ou tout changement ultérieur de formateur externe ou de sous-traitant.

13. Propriété intellectuelle

Les parties conviennent expressément que l'entreprise restera l'unique détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle, tant patrimoniaux que moraux, portant sur les œuvres conçues ou créées, en tout ou en partie, dans le cadre de l'exécution de la mission lui ayant été confiée. Il en va de même de tous supports (documentation, fiches de présentation, syllabi et compendiums, œuvres littéraires et artistiques, etc.) créés par l'entreprise et utilisés dans le cadre de l'accomplissement de la mission de formation lui ayant été confiée.

14. Droit applicable et juridiction compétente



Sauf poursuites en paiement, les parties s'engagent à tenter de résoudre par voie de médiation ou de conciliation tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales.

Celle-ci débutera au plus tard le 15^{ème} jour franc qui suit la demande de médiation ou de conciliation notifiée par l'une des parties à l'autre partie. Sauf accord exprès des parties en sens contraire, la durée de la médiation ou de la conciliation ne peut excéder 30 jours francs. Une fois passé ce délai, les parties seront à nouveau libres d'introduire leur litige devant les cours et tribunaux.

Le consommateur a la possibilité en cas de litige d'introduire une demande auprès du Service de Médiation pour les Consommateurs. Des informations sur les modes alternatifs de règlement des litiges peuvent être obtenues via le lien suivant : <http://www.mediationconsommateur.be/fr> .

L'entreprise se réserve, néanmoins, le droit de soumettre tout litige éventuel exclusivement aux tribunaux. En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon sont compétents, sauf dispositions légales contraignantes en sens contraire.

Le droit applicable est le droit belge, en langue française.

Les parties acceptent, dans le cadre de leurs relations, les moyens de preuve électroniques.

15. Changements de la convention

Tout changement des conventions spécifiques ou des présentes conditions générales devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les parties.

16. Clause salvatrice

L'invalidité ou l'illégalité d'une des clauses des présentes conditions générales n'entraîne aucunement une invalidité ou une nullité des autres clauses du contrat conclu entre les parties.

Au cas où la disposition incriminée affecterait la nature même des présentes conditions générales, chacune des parties s'efforcera de négocier immédiatement et de bonne foi une disposition valable d'un effet économique équivalent ou, à tout le moins, aussi proche que possible de l'effet de la disposition annulée.